

Les orientations du Scot portent aussi sur une « offre de logement et d'habitats renouvelée », « l'implantation de grands équipements et services » (c'est encore vague...), « l'organisation des mobilités » et les « transitions écologiques et énergétiques ». Derrière ces formules, il y a la volonté de « faire venir des habitants et des visiteurs et les convaincre de rester » en améliorant l'accès à la santé ainsi que la mobilité, avec « une nouvelle gare TGV », dicit la vice-présidente montilienne Marie-Christine Magnanon.

Par deux fois, le maire de Pierrelatte Alain Gallu a rappelé que le site nucléaire du Tricastin est candidat pour accueillir deux « EPR 2 » dont la mise en service pourrait intervenir en 2043. Les orientations ont aussi un volet dédié à la transition énergétique et écologique, « pour atteindre l'objectif de développement du mix énergétique (solaires, éoliens, etc.) que nous travaillerons pour conforter les filières locales de productions énergétiques ». Le Scot pourra bâtir, s'il le souhaite, un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), a rappelé l'Etat.

« Qualité de vie »

Le choix politique est donc de « renforcer la qualité de vie des habitants actuels et futurs » et de s'orienter vers un « dynamisme démographique ». Si la croissance de la population est déjà réelle dans la vallée du Rhône, l'enjeu sera sans doute d'atteindre une forme de rééquilibrage dans la partie la plus rurale à l'est, où les décès (13,7 %) sont largement supérieurs aux naissances (7,3 %) selon l'Insee sur la période 2012-2017.

Le « renforcement de l'activité touristique » est mentionné, de même que la valorisation des paysages et du patrimoine. « Les terroirs et les produits agricoles sont une carte d'identité pour le territoire », stipule le document validé par les élus.

Les vœux unanimes sont désormais énoncés autour de la « solidarité territoriale ». Reste le plus difficile à faire, les concrétiser. Dans son intervention, le maire de Nyons Pierre Combes a dit avec « humilité » ne pas vouloir « créer une couche supplémentaire » dans le millefeuille administratif, mais au contraire « un outil facilitateur » pour les collectivités. Le défi est grand puisque chaque mesure devra être en cohérence avec les différents plans locaux d'urbanisme, les plans de développement durable ou encore les plans de l'habitat construits à l'échelle des interco voire des communes.

Maîtrise du foncier : les élus prêts à tenir tête à l'État ?

La directrice de la direction départementale des territoires (DDT) Isabelle Nuty a prévenu que le Scot devra « diviser par deux la consommation de foncier ». La nouvelle loi Climat limite l'artificialisation des sols. « Une doctrine » déplorée par le président Julien Cornillet, maire Montélimar, car « le développement du territoire n'est pas synonyme de bétonisation ». « Il ne faut pas que nos territoires ruraux deviennent des territoires de compensation » a mis en garde sa première vice-présidente Christelle Ruyschaert, maire de Saint-Sauveur-Gouvernet.

Autrement, l'élue du Nyonsais ne verrait pas d'un bon œil un développement concentré dans la vallée du Rhône au prétexte que des zones naturelles seraient sanctuarisées dans l'arrière-pays. La DDT est venue également réaffirmer que le développement commercial en périphérie est désormais « interdit » pour « redonner vie aux centres bourgs et centre-ville ». Il faut rappeler à ce propos que l'État a signé des conventions de partenariat pour redynamiser les centres-villes (Montélimar en l'occurrence) et les villages avec le programme Petites villes de demain (neuf communes du Scot concernées).

Rhône Provence Baronnies

Le G8 des portes de Provence esquisse son futur

Les huit intercommunalités réunies dans le syndicat Rhône Provence Baronnies ont validé mardi 27 avril « l'acte de naissance » du Schéma de cohérence territoriale (Scot) qui devrait aboutir courant 2026. Objectif : tracer le développement du territoire dans 20 ans.

Par Joël AUDRAN - 06:04 - Temps de lecture : 4 min



Le maire de Nyons Pierre Combes, la maire de Saint-Sauveur-Gouvernet Christelle Ruyschaert, le sous-préfet de Nyons Philippe Nucho, le maire de Montélimar Julien Cornillet, la directrice de la DDT Isabelle Nuty, et le maire du Teil Olivier Péverelli, réunis à Bollène par le syndicat Rhône Provence Baronnies le 27 avril. Le DL/J.A.

Pour faire simple, il s'agit de concevoir un développement harmonisé du territoire qui s'étend de la rive ardéchoise du Rhône (bassins du Teil à celui de Bourg-Saint-Andéol) jusqu'aux Baronnies provençales en passant par les pays de Montélimar, Grignan, Dieulefit, Bollène et le Tricastin. Une sorte de G8 des portes de Provence.

Le développement des « activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières » a été placé en tête des « piliers obligatoires » du projet commun. Une diversité symbole de ce territoire à la fois urbain et rural. L'une des difficultés étant qu'aujourd'hui, certains bassins de vie ne fonctionnent pas ensemble. Les habitants des Baronnies sont davantage tournés vers la Vaucluse dans leurs habitudes quotidiennes, que vers la vallée du Rhône drômoise, par exemple.